COMPTE-RENDU SOMMAIRE

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2016

AFFICHÉ LE 3 OCTOBRE 2016

(Art. L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

	Décisions municipales n°055, 056, 057, 058, 059, 060, 061, 062, 063, 064, 065, 066, 067, 068, 069, 070, 071, 072, 073, 074, 075, 076, 077, 078, 079, 080, 081, 082, 083, 084, 085, 086, 087, 088, 089, 090, 091, 092, 094, 093, 095, 096, 099, 100 /2016	LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE A L'UNANIMITÉ
	Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 juin 2016	ADOPTÉ A Abstentions : Votes Contre : Votes Pour :
0	Cluster drone Ile de France : Adhésion et approbation des statuts de l'association porteuse du Cluster Monsieur Nicolas MÉARY : Représentant Monsieur Didier JOUIN : Suppléant	ADOPTÉ A l'UNANIMITE Abstentions : Votes Contre : Votes Pour : 34
1	Budget Ville - Budget supplémentaire 2016	ADOPTÉ A LA MAJORITE Abstentions : Votes Contre : 7 Votes Pour : 27
2	Demande de garantie d'emprunt pour la création de 9 logements allée des Cèdres (VILOGIA)	ADOPTÉ A l'UNANIMITE Abstentions : Votes Contre : Votes Pour : 34
3	Demande de garantie d'emprunt pour la réhabilitation de 300 logements de l'ensemble immobilier « Les Ardrets » (I3f)	ADOPTÉ A l'UNANIMITE Abstentions : Votes Contre : Votes Pour : 34
4	Modification du tableau des effectifs	ADOPTÉ A l'UNANIMITE Abstentions : Votes Contre : Votes Pour : 34
5	Rémunération des personnels assurant les études surveillées	ADOPTÉ A l'UNANIMITE Abstentions : Votes Contre : Votes Pour : 34
6	Demande de subventions dans le cadre de l'installation d'un chalet de compostage pilote – Quartier Clause Bois Badeau	ADOPTÉ A l'UNANIMITE Abstentions : Votes Contre : Votes Pour : 34
7	Implantation d'un chalet de compostage Parc Clause Bois Badeau : déclaration préalable	ADOPTÉ A l'UNANIMITE Abstentions : Votes Contre : Votes Pour : 34
8	Syndicat de l'Orge : Présentation du Rapport Développement Durable 2015	LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE A L'UNANIMITÉ
9	Compte-rendu annuel de la SORGEM – Bilan année 2015	ADOPTÉ A l'UNANIMITE Abstentions :

		Votes Contre : Votes Pour : 34
10	Déplacement et remplacement d'une clôture au restaurant municipal de la Croix Louis, 2 rue de la Croix louis	ADOPTÉ A l'UNANIMITE Abstentions : Votes Contre : Votes Pour : 34
11	Déclassement partiel de la rue du Bois de Châtres	ADOPTÉ A l'UNANIMITE Abstentions : Votes Contre : Votes Pour : 34
12	Acquisition de parcelles situées Boulevard de la République, appartenant à la copropriété de la résidence Victor Hugo	ADOPTÉ A l'UNANIMITE Abstentions : Votes Contre : Votes Pour : 34
13	Acquisition d'une partie de parcelle située Boulevard de la République, appartenant à la copropriété de la Cité Anatole France	ADOPTÉ A l'UNANIMITE Abstentions : Votes Contre : Votes Pour : 34
14	Acquisition d'une partie de parcelle située Boulevard de la République, appartenant à la copropriété de l'immeuble « Les écoles »	ADOPTÉ A l'UNANIMITE Abstentions : Votes Contre : Votes Pour : 34
15	Acquisition du lot n°6 issu de la copropriété sise 25 rue Alfred LEBLANC parcelle cadastrée section AE N°494	ADOPTÉ A l'UNANIMITE Abstentions : Votes Contre : Votes Pour : 34
16	Appel à projets Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) 2016/2017	ADOPTÉ A l'UNANIMITE Abstentions : Votes Contre : Votes Pour : 34
17	Appel à projets de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) 2016	ADOPTÉ A l'UNANIMITE Abstentions : Votes Contre : Votes Pour : 34

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire,

Nicolas MÉARY

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

Arrondissement de PALAISEAU

Nombre de conseillers
.En exercice..... 35
.Présents..... 27
.Votants..... 34

Le Maire de Brétigny-sur-Orge certifie que la convocation et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-25 et R 2121-7 R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE

Nicolas MÉARY

OBJET

Compte-rendu sommaire :
(art. L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

COMMUNE DE BRETIGNY-SUR-ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille seize, le 29 septembre, le Conseil municipal de Brétigny-sur-Orge, dûment convoqué en date du vendredi 23 septembre, s'est réuni en séance ordinaire, salle Maison Neuve, sous la présidence de Monsieur Nicolas MÉARY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Nicolas MÉARY
Mme LECOUSTEY
M. Didier JOUIN
M. Michel PELTIER
Mme Isabelle PERDEREAU
Mme Cécile BESNARD
M. Francis BONDOUX
Mme Natacha LALANNE
M. Lahcène CHERFA
Mme Patricia MARTIGNE
M. Christian DEVLEESCHAUWER
Mme Christine BERNIAU BACHELIER
M. Alain GIRARD
Mme Nathalie LEMAGNE
M. Pascal PIERRE
Mme Marie-France DELPUECH
M. Giorgio CERISARA
M. Christophe HENRY
Mme Aline FLORETTE
Mme Pascale RAFFALLI
M. Clément MARGUERITTE
Mme Nathalie CATZARAS
M. Jean FABRE
Mme Jocelyne GARRIC
Mme Sylvie DAENINCK
Mme Sandra AFONSO-MACHADO
Mme Elisabeth PETIT

ONT DONNE POUVOIR :

M. Adrien MARGUERITTE à M. Nicolas MÉARY
Mme Grâce DUARTE FERREIRA à M. Didier JOUIN
M. Mathieu BETRANCOURT à M. Michel PELTIER
Mme Amélie COINCE à Mme Christiane LECOUSTEY
M. Bernard DECAUX à Mme Sylvie DAENINCK
M. Philippe CAMO à Mme Elisabeth PETIT
M. Jean-Luc MONCEL à Mme Jocelyne GARRIC

ABSENT :
M. Steevy GUSTAVE

SECRETAIRE DE SEANCE :
M. Clément MARGUERITTE

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le jeudi 29 septembre, le Conseil municipal de Brétigny-sur-Orge, dûment convoqué en date du vendredi 23 septembre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, salle Maison Neuve, sous la présidence de M. Nicolas MÉARY, Maire.

PREAMBULE

M. le Maire procède à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS :

M. Nicolas MÉARY, Mme LECOUSTEY, M. Didier JOUIN, M. Michel PELTIER, Mme Isabelle PERDEREAU, Mme Cécile BESNARD, M. Francis BONDOUX, Mme Natacha LALANNE, M. Lahcène CHERFA, Mme Patricia MARTIGNE, M. Christian DEVLEESCHAUWER, Mme Christine BERNIAU BACHELIER, M. Alain GIRARD, Mme Nathalie LEMAGNE, M. Pascal PIERRE, Mme Marie-France DELPUECH, M. Giorgio CERISARA, M. Christophe HENRY, Mme Aline FLORETTE, Mme Pascale RAFFALLI, M. Clément MARGUERITTE, Mme Nathalie CATZARAS, M. Jean FABRE, Mme Jocelyne GARRIC, Mme Sylvie DAENINCK Mme Sandra AFONSO-MACHADO, Mme Elisabeth PETIT.

ONT DONNE POUVOIR :

M. Adrien MARGUERITTE à M. Nicolas MÉARY
Mme Grâce DUARTE FERREIRA à M. Didier JOUIN
M. Mathieu BETRANCOURT à M. Michel PELTIER
Mme Amélie COINCE à Mme Christiane LECOUSTEY
M. Bernard DECAUX à Mme Sylvie DAENINCK
M. Philippe CAMO à Mme Elisabeth PETIT
M. Jean-Luc MONCEL à Mme Jocelyne GARRIC

ABSENT :

M. Steevy GUSTAVE

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Clément MARGUERITTE

Les données nécessaires au traitement du procès-verbal de séance du Conseil municipal de Brétigny-sur-Orge font l'objet d'un traitement informatisé en conformité avec la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en vous adressant au service informatique.

M. Le Maire ouvre la séance à 20h30.

Décisions Municipales : n° 055, 056, 057, 058, 059, 060, 061, 062, 063, 064, 065, 066, 067, 068, 069, 070, 071, 072, 073, 074, 075, 076, 077, 078, 079, 080, 081, 082, 083, 084, 085, 086, 087, 088, 089, 090, 091, 092, 094, 093, 095, 096, 099, 100 /2016.

M. le Maire : Des observations sur les décisions ?

Mme GARRIC : D'habitude vous présentiez les décisions, là vous ne les présentez pas je suppose ?

J'ai une question sur les tarifs municipaux car la présentation est quand même très brève dans le document : c'est la 079, il est indiqué seulement « tarifs municipaux 2016/2017 ».

Ensuite, sur la 085, je pense que ça doit être uniquement la modification de la régie de recettes.

C'est tout ce que j'avais noté. Donc les tarifs municipaux sont augmentés de combien ?

Mme PETIT : Je voudrais juste savoir ce qu'est l'association AMISIGNES s'il vous plaît.

M. le Maire : D'autres questions ? D'abord qu'il n'y ait pas de malentendu : on ne présente jamais les décisions en détail, à chaque fois je vous demande si vous avez des questions et c'est juste l'occasion de répondre aux questions que vous pourriez avoir sur les différents sujets.
Sur la 085, oui, c'est effectivement pour permettre d'encaisser les produits des locations de salles ainsi que les pénalités éventuelles lorsqu'il y a une mauvaise utilisation des salles.
Pour l'association AMISIGNES, c'est une association sur la langue des signes, qui est Brétignolaise, qui donne des cours de langue des signes, et réalise un très bon travail.
Sur la question des tarifs, après un effort significatif qui a été demandé l'année dernière aux Brétignolais dans le cadre des différents chantiers de redressement de la situation budgétaire, on est revenu à un rythme d'augmentation similaire à celui des années précédentes, donc à un rythme d'environ 2% sur l'année, c'est pour le montant global.
Après, quelques précisions : certains tarifs ont été complètement figés comme ceux de la culture, le RACK'AM et le Ciné 220, pour avoir des montants ronds pour les paiements, on restera sur un rythme de 2% mais on fera des ajustements dans la durée, et nous ferons des sauts un peu plus importants dans le futur.

Sur la restauration scolaire, on est resté sur un rythme général de 2%, pour le tarif solidaire on passe de 0,95 à 0,98, c'est le tarif minimum, alors ce n'est pas exactement 2% à chaque fois mais l'ordre de grandeur moyen est de 2%, en fait on est entre 1,50 et 1,55, le tarif maximum passe de 6,95 à 7,05, et le tarif extérieur passe de 8,25 à 8,42 ; donc 2% en moyenne, pas d'augmentation du tout sur la partie RACK'AM et Ciné 220, et donc on est revenu après un effort significatif les années précédentes à une augmentation sur le même rythme que les années passées.

Mme GARRIC : Je n'ai pas bien compris pour le tarif maximum : il passe de 6,95 à 7,05 ?

M. le Maire : C'est le tarif maximum pour les Brétignolais qui sont au quotient le plus haut, cela fait dix centimes d'euro en plus. Et pour le tarif solidaire, il a été augmenté de trois centimes d'euro. Le tarif extérieur a été augmenté de 17 centimes d'euro, il passe de 8,25 à 8,42.

Pas d'autres questions sur les décisions municipales ?

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 juin 2016

M. le Maire : Des remarques ou des questions ?

Mme GARRIC : Il manque dans ce compte rendu les échanges concernant le vote du compte de gestion, cela doit obligatoirement se faire avant le compte administratif et il a été voté à la dernière séance à la fin.

Le vote du compte de gestion ne figure pas dans le compte rendu, alors qu'il doit y être.

Et j'ai une question sur le bilan des TAPS : il est indiqué en page 16 que les chiffres seraient communiqués prochainement. Depuis le 22 juin je suppose que vous avez pu affiner des choses, pouvons-nous avoir une date pour la communication de cet élément ?
En plus, ce n'est pas la première fois que des éléments doivent nous être transmis, et même avant le Conseil municipal suivant, et que nous constatons que nous avons rarement des réponses aux questions qui sont posées.

Mais le sujet principal est surtout ce que j'ai dit sur le compte de gestion.

M. le Maire : Sur la question du compte de gestion, il faut le retranscrire, je suis d'accord avec vous, il faut l'ajouter.
Et sur la question du bilan des TAPS, on me dit qu'il vous a été envoyé en début de cette semaine.

Mme GARRIC : Pour être conforme à la réglementation, il faut le positionner là où il doit l'être, c'est-à-dire avant le compte administratif. C'est la règle. On pourra voter l'approbation du compte rendu au prochain Conseil municipal ?

M. le Maire : Oui, ça me paraît bien.

Votre adresse est bien : jocelyne.garric@orange.fr ? Les documents ont été envoyés à cette adresse le 27 septembre 2016. Si votre mail a changé, merci de nous le transmettre.

On reporte donc le vote du procès-verbal à la prochaine séance et nous passons à l'ordre du jour.

0/ Cluster drone Ile de France : Adhésion et approbation des statuts de l'association porteuse du Cluster :

M. le Maire : Ce point a été rajouté par rapport à l'ordre du jour prévu initialement parce que nous avons enfin une date pour l'assemblée générale de constitution du Cluster Drone et ça nécessite une délibération municipale avant l'adhésion.

Un mot sur cette question du Cluster Drone : c'est un projet sur lequel nous travaillons très activement, la ville de Brétigny-sur-Orge et l'agglomération Cœur d'Essonne, pour pouvoir construire et mettre en place un Cluster Drone sur les terrains de l'ancien Centre d'Essais en vol.

Pourquoi ? Premièrement parce qu'il y a toutes les compétences en France et particulièrement en Ile-de-France, et particulièrement en Essonne, pour que nous soyons particulièrement performants sur la filière des drones. C'est quelque chose qui est au carrefour entre l'aéronautique, les télécommunications, l'optique, le traitement des données algorithmiques. Dans tous ces domaines-là la France est particulièrement en pointe. C'est la première raison.

La deuxième raison, c'est que nous avons sur les terrains de l'ancien Centre d'Essais en Vol de l'espace qui permet de faire voler des drones. Un des grands sujets qui manque par rapport au développement de la filière drone, ce sont des espaces de vols, de tests afin que les entreprises et les opérateurs puissent tester et s'entraîner à piloter. Et donc nous avons l'opportunité de le faire.

Troisième raison : à mon sens c'est une très belle manière de moderniser la tradition aéronautique de notre territoire. Cela a été le Centre d'Essais en vol de la BA 317, c'est une longue histoire de l'aéronautique, et développer la filière des drones est une belle manière de dire comment ce projet-là se fait dans l'avenir et permet de continuer à faire vivre ce lien entre Brétigny-sur-Orge et l'aéronautique.

Une fois qu'il y a cette ambition, c'est un travail préparatoire de longue haleine, d'abord au sein de Cœur d'Essonne, ensuite entre Cœur d'Essonne, la CCDE et l'Etat aussi qui a été un partenaire, il faut le souligner, particulièrement dynamique sur ce sujet, nous travaillons main dans la main notamment avec le Secrétaire Général de la Préfecture pour préfigurer ce Cluster drone, et grâce à cette dynamique tout un ensemble d'acteurs se sont agrégés, et articulés autour de ce Pôle. Maintenant, nous sommes prêts à créer ce cluster drone, à déposer les statuts d'une association pour animer ce cluster et défendre le développement de la filière, pour pouvoir également faire le lien entre les entreprises, les aider à travailler ensemble, créer et animer une dynamique pour le cluster drone, pour la filière drone à Brétigny-sur-Orge sur les terrains de l'ancien Centre d'Essais en Vol.

C'est le rôle clé de cette structure : promouvoir, créer du lien entre les entreprises, répondre à leurs besoins, prospecter aussi. Il y a des entreprises qui sont déjà installées mais il en faut toujours davantage, c'est un des enjeux, et pour cela il faut des personnes pour assurer l'animation, il faut des moyens pour faire un peu de communication, pour démarcher des entreprises, soit des entreprises qui pourraient s'installer sur les terrains de l'ancien Centre d'Essais en vol, soit des entreprises de la filière, soit des donneurs d'ordre, soit des entreprises qui seraient susceptibles de promouvoir la filière, par exemple Airbus qui n'est pas particulièrement sur les drones aujourd'hui, des entreprises donc qui pourraient avoir intérêt à encourager le développement de la filière.

C'est un travail qui est mené depuis plusieurs mois, c'est l'aboutissement aujourd'hui à la fois de la séquence de départ mais aussi un aboutissement pour la suite, on avance avec des moyens renforcés, des outils pour développer cette filière drones.

Voilà les éléments qui vous sont proposés, avec un Conseil d'administration qui devrait comporter 23 sièges, 7 pour les entreprises, 2 pour l'enseignement supérieur et la recherche, 5 pour les partenaires et financeurs, 9 pour les collectivités et l'Etat, parmi les sièges des collectivités il y aurait un siège pour Cœur d'Essonne Agglomération, un siège pour la ville de Brétigny-sur-Orge, un siège pour la ville du Plessis-Pâté, qui sont les communes concernées du côté Coeur d'Essonne. Il y aurait un siège pour la CCDE et un siège sur Leudeville et Vert-le-Grand qui seront les deux communes associées à l'ancien Centre d'Essais en Vol.

Dans les collectivités, il y a également l'Etat qui est pleinement associé, le Département associé depuis le début, et la Région qui je l'espère s'associera très prochainement à cette dynamique-là, les échanges que j'ai pu avoir avec Valérie Pécresse et Jérôme Chartier récemment montrent qu'ils sont extrêmement enthousiastes sur ce projet.

Voilà les différents éléments. Comme je l'ai indiqué, nous avons mis une délibération zéro parce que nous avons pu trouver dans notre agenda une date qui convienne aux uns et aux autres pour la constitution de l'association, et plus on pourra avancer vite sur la constitution de cette association, plus ça permettra de pouvoir enclencher toutes les actions nécessaires pour développer le Cluster, et donc la constitution de l'association aura lieu le 10 octobre ; Ce sera la date de l'Assemblée Générale, et pour cela c'est préférable que nous ayons délibéré préalablement.

Un dernier mot sur la spécificité du site de l'ancien CEV : la Délégation Générale à l'Aviation Civile nous a accordé les autorisations de vols les plus larges qui existent en Ile-de-France, nous sommes les seuls à avoir une autorisation de vols aussi importante, c'est évidemment un atout pour l'installation des entreprises de drones qui se créent progressivement, pour l'instant c'est un petit noyau d'entreprises et c'est bien l'enjeu de ce Cluster de prospecter, de promouvoir le site de l'ancien CEV sur la filière des drones.

Il faut que nous désignions des représentants, je proposerai d'être le représentant de la commune de Brétigny-sur-Orge au sein de cette association, et en tant que suppléant que ce soit Didier Jouin, Adjoint en charge du développement économique et de l'urbanisme.

Voilà le projet de délibération. Des questions sur cette délibération et sur le projet de Cluster en général ?

Mme GARRIC : Est-ce que cette association va créer des emplois et comment est-elle gérée actuellement ? A-t-elle seulement son Président ? Je reconnais que je n'ai pas lu l'ensemble des statuts mais est-ce qu'il y a aussi une structure sur la base ? Ou bien ils utilisent simplement l'espace aérien pour faire les essais, ou bien ont-ils un local, enfin comment ça se passe ?

M. le Maire : L'association a vocation à recruter une personne pour faire fonctionner l'association et pour faire tout le travail de promotion, de prospection, de valorisation du site auprès des différents partenaires et personnes qui seraient intéressées. Jusqu'à présent cela fonctionnait un peu avec les moyens du bord, c'est bien pour cela qu'il faut constituer cette association, jusqu'à présent il y avait une personne de Coeur d'Essonne qui passait la moitié de son temps à m'aider sur le sujet, je dis « m'aider » parce qu'au sein de Cœur d'Essonne je suis l'élu référent parmi les conseillers communautaires et vice-présidents, maintenant ce n'est pas une situation qui peut continuer dans la durée, il y a tout un ensemble de choses où l'on se rend bien compte que la part du temps que cette personne y consacre n'est pas suffisante au regard des besoins à la fois d'animation et de prospection. C'est la première chose. Une personne est prévue.
Nous avons un financement qui est varié, le rapport de synthèse l'évoque, il y a un financement qui va faire intervenir à la fois la DIREECTE, la Délégation Générale de l'Armement, Cœur d'Essonne Agglomération, la CCDE, ce qui nous donne une visibilité pour un peu plus d'un an, entre un an et demi et deux ans.
C'est à peu près l'ordre de grandeur. Après, évidemment il s'agit d'aller chercher d'autres financements et de les pérenniser, et donc sur le soutien à la fois dans la durée de l'Etat mais aussi de la Région il y a des discussions avec le Vice-Président chargé du développement économique.

Et puis pour une filière de ce type, il n'y a pas que les entreprises qui seront sur place qui pourront être contributrices, pas seulement celles qui feront appel aux espaces de vols que nous proposerons, mais aussi toutes celles qui ont intérêt au développement de la filière. Je prends des exemples : nous avons des discussions prometteuses avec ENGIE qui peut être utilisatrice de drones pour inspecter un certain nombre d'infrastructures ; nous avons aussi des discussions avec des personnes qui sont intéressées au développement de la filière, je pense aux entreprises dans le domaine aéronautique qui pour l'instant ne sont pas forcément présentes et qui pourraient s'intéresser à ce projet à un moment ou à un autre.

Voilà les éléments de ce financement. Vous avez aussi la question sur les locaux, il y a déjà des entreprises installées sur la base en matière de drones, notamment dans le bâtiment qu'on appelle RESEDA, en revanche pour les locaux du Cluster en lui-même nous sommes un peu à l'étroit et donc la question immobilière est une des questions sur lesquelles l'agglomération travaille, c'est un des sujets de Cœur d'Essonne, pour l'instant je pense qu'ils sont dans des bureaux où ils font un peu avec les moyens du bord, l'objectif est bien de faire fonctionner convenablement ce cluster sans pour autant dépenser des fortunes.

Historique de la démarche

La Base est dotée d'atouts uniques qui l'ont rapidement rendue très attractive pour les entreprises de la filière drone afin d'y réaliser des activités d'essais, de formation ou de démonstration en vol :

- Des pistes aériennes
- Des hangars adaptés au vol indoor
- De l'immobilier pour accueillir les entreprises
- Une autorisation de la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) pour la réalisation d'essais unique en Ile-de-France
- A partir de ces atouts l'Agglomération de Cœur d'Essonne, l'Etat, la Communauté de communes du Val d'Essonne, le pôle ASTech Paris Region, la Fédération Professionnelle des Drones Civils, l'Université d'Evry Val d'Essonne et plusieurs entreprises régionales de la filière drone et partenaires du développement économique (CCIE et Essonne Développement) ont décidé de se fédérer autour de la création d'un cluster dédié à la filière drone. Ils ont progressivement intégré une quarantaine d'acteurs franciliens concernés par cette filière dans la construction du cluster sur les aspects : offre de service aux entreprises (espaces de vol, immobilier, accompagnement), passerelles avec les laboratoires de recherche et l'innovation et gouvernance (statuts, modèle économique)

Ce processus s'est déroulé sur une année et a permis d'aboutir aux statuts finalisés du Cluster.

La création de ce Cluster doit contribuer au développement économique du territoire dans un secteur de pointe et de répondre aux attentes des acteurs de la filière drone d'Ile-de-France qui ne bénéficie ni de structuration ni d'une offre territorialisée permettant de regrouper et de faire interagir tous les acteurs de la filière.
La pertinence de la création d'un Cluster drone en Ile-de-France localisé sur la BA217 a été confirmée par une étude d'opportunité réalisée courant 2015 par les services de l'Etat.

Eléments de Statuts

Objet du Cluster :

L'Association support au Cluster drone Ile-de-France a pour objet principal d'animer et de soutenir la filière drones en Ile-de-France sur toute la chaine de valeur et notamment de :

- Construire l'écosystème du drone en Ile-de-France
  - organiser et assurer la gouvernance du Cluster
  - créer les conditions de développement de la filière
  - créer et animer une dynamique compétitive
  - favoriser l'innovation et la coopération avec les structures de formation et de recherche

- Accompagner les entreprises dans leur développement
  - augmenter la visibilité de la filière à l'échelle francilienne, nationale et européenne
  - favoriser l'accès des entreprises aux marchés, y compris internationaux

- Participer à la réflexion éthique
  - Conduire la concertation et les débats sociétaux liés à l'acceptabilité des drones

* Un cluster est un réseau d'entreprises situées sur un même territoire et d'une même filière qui interagissent entre elles et avec les laboratoires de recherche et organismes de formation de ce territoire afin de développer leurs activités notamment en matière d'innovation.

Gouvernance

Les membres de l'association sont répartis dans quatre collèges :
- entreprises
- établissements d'enseignement supérieur et de recherche et de formation
- partenaires
- collectivités locales et de l'Etat

Le conseil d'administration

Composé de 23 sièges dont 7 pour les entreprises, 2 pour l'enseignement supérieur et la recherche, 5 pour les partenaires et financeurs, et 9 pour les collectivités et l'Etat.
Le collège des Collectivités locales et de l'Etat comprend pour sa part : l'Etat, la Région Ile de France, le Département, Cœur d'Essonne Agglomération(CDEA), Communauté de communes du Val d'Essonne(CCVE), deux villes de CDEA, deux villes de la CCVE.

Le bureau

Composé d'un Président, d'un Co-président, d'un trésorier et d'un secrétaire.

Relations contractuelles du Cluster avec les Collectivités

Les modalités de fonctionnement du Cluster avec les propriétaires de l'immobilier d'entreprise (ou leur mandataire) et des pistes d'essais seront définies au travers de conventions spécifiques.

Prévisionnel de financement

Pour 2016/2017 300 000 euros sont assurés

- DIRECCTE* : 80 000 euros pour les Ressources Humaines
- DGA** : 100 000 euros
- Coeur d'Essonne Agglomération (CDEA) : 23 500 euros soit 47 000 euros sur deux ans
- Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE) : 7 750 euros soit 15 500 euros sur deux ans

Cette somme permet de financer le poste du Directeur et de réaliser les actions d'animations et d'évènementiels, le directeur aura notamment pour mission de rechercher d'autres financements pour les exercices suivants.

M. le Maire : Il faut que nous votions en deux étapes : premièrement sur l'adhésion au Cluster, et ensuite la désignation des représentants de la commune au sein de l'association.

Vote sur l'adhésion de la commune de Brétigny-sur-Orge : unanimité.

Vote sur les représentants : Monsieur Nicolas Méary et Monsieur Didier Jouin, qui sont élus à l'unanimité.

1/ Budget Ville - Budget supplémentaire 2016

Mme BESNARD : Les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante, qui vote des décisions modificatives et/ou un budget supplémentaire.

Le budget supplémentaire a essentiellement pour objectif de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice précédent. Les modifications d'ajustement souhaitées en cours d'exercice sont quant à elles traitées par simple décision modificative.

Ce budget supplémentaire permet de reprendre les résultats, les restes à réaliser et les reports de l'exercice 2015. Il prévoit également l'ouverture de crédits non prévus au budget primitif et leur financement par ventilations des crédits existants ou l'utilisation de ressources nouvelles.

1. La reprise des résultats du compte administratif 2015

Le présent budget supplémentaire permet de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent, apparaissant au compte administratif 2015.

Pour mémoire, le compte administratif 2015 fait apparaître un résultat global de clôture de **40 479,46 €.** Il est composé :

- du résultat de fonctionnement pour 4 865 124,91 €,
- du résultat d'investissement pour – 1 199 993,88 €,
- du solde des restes à réaliser pour – 3 624 651,57 €.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice (4 865 124,91 €) est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement (4 824 645,45 €). Le solde (40 479,46 €) est repris en section de fonctionnement.

2. Les ajustements en section de fonctionnement

Des ajustements ont été opérés afin de prendre en compte des recettes réelles et certaines, notamment les suivantes :

- les dotations et les compensations fiscales notifiées par l'Etat pour 8 839 €,
- le produit de la fiscalité directe locale pour 8 780 €,
- la subvention du département au titre des transports scolaires et relative à trois années (2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015) pour 18 556,67 €.

L'ensemble de ces ajustements génère un produit supplémentaire de ***36 175,67 €.***

Du côté des dépenses, il convient de prévoir des crédits pour le règlement de factures impayées et établies par le prestataire TRANSDEV datant de 2012 et 2013. Le montant de cette régularisation n'ayant pas fait l'objet d'un rattachement s'élève à 12 500 €.
Afin de prendre en compte l'impact financier de l'augmentation du point d'indice (+0,6 % au 1er janvier 2016), il convient de prévoir des crédits supplémentaires à hauteur de 51 705,77 € sur le poste des charges de personnel.

L'ensemble de ces ajustements génère un coût supplémentaire de ***64 205,77 €.***

3. Les ajustements en section d'investissement

Sur cette section sont reportés les restes à réaliser en dépenses pour la somme de **3 624 651,57 €**, ainsi que le résultat déficitaire d'investissement de l'année 2015 pour **1 199 993,88 €.**

Les dépenses nouvelles en investissement sont composées :

- des frais d'études nécessaires à l'opération de réaménagement de la Roseraie
  (55 000 €),
- des crédits relatifs au début des travaux pour l'installation de la vidéo-protection (100 000 €),

L'ensemble de ces ajustements génère un coût supplémentaire de ***155 000 €.***

Les recettes d'investissement augmentent également grâce à la prise en compte des montants notifiés au titre du FCTVA (135 406,64 €) et au titre des amendes de police (7 144 €).

L'ensemble de ces ajustements génère un produit supplémentaire de ***142 550,64 €.***

4. L'autofinancement

L'ajustement de l'autofinancement **(+ 12 449,36 €)** permet l'équilibre de la section de fonctionnement. Cette épargne supplémentaire participe au financement des dépenses d'investissement.

Au total, le budget supplémentaire, après affectation des résultats, est équilibré comme suit :

- ☑ En fonctionnement à **76 655,13 €**.
- ☑ En investissement à **4 979 645,45 €**.

M. le Maire : Comme vous pouvez le voir, ce sont des petits montants pour la section de fonctionnement, comme on avait un excédent très faible pour l'exercice 2015, on n'a pas une grande marge de manœuvre sur ce point-là. Des questions ?

Mme DAENINCK : Peut-on avoir des éclaircissements sur les frais d'études nécessaires au réaménagement de La Roseraie, 55.000 €, pourquoi cette étude supplémentaire et quelles sont les intentions de la Mairie ?

Mme GARRIC : Dans le même ordre d'idées, il y a des nouvelles qui sont intéressantes, les crédits relatifs pour le début des travaux, 100.000 €, est-ce qu'on a maintenant une visibilité puisqu'on en a parlé au moment du budget primitif sur l'installation de la vidéo-protection. Où en est le calendrier ? Et je crois qu'une étude avait été commandée, où en est-on ? A-t-on le résultat de cette étude ? Pourrait-on avoir quelques éléments sur ce sujet ?

M. le Maire : La Roseraie est un sujet sur lequel Christiane Lecoustey a travaillé d'arrache-pied ces derniers temps car les situations n'étaient pas forcément simples. Il y a eu des discussions avec le ministère de la Défense afin de connaître le périmètre qui pourrait être rétrocédé à la commune, et notamment il y avait des besoins à la fois de calage du périmètre, des discussions entre le ministère de la Défense, la commune et la SNI (Société Nationale Immobilière) qui est un opérateur immobilier très présent sur ce secteur-là. Des discussions qui n'ont pas été faciles. Il a fallu beaucoup de temps pour que tout le monde soit d'accord sur le périmètre. Et cela a des conséquences sur les travaux du schéma d'aménagement qui était envisagé et qui doit être recalé à partir du nouveau périmètre que le ministère de la Défense accepte de nous rétrocéder.

Nous arrivons au bout du tunnel, la signature de l'accord devrait se faire très prochainement. Ce n'est pas encore complètement finalisé mais nous y sommes quasiment. Faire avancer le dossier, pouvoir faire les nouvelles analyses, les nouvelles études, de l'arpentage, voir quels sont ces éléments, tout cela a nécessité des frais d'études supplémentaires par rapport à cette opération de réaménagement. Voilà sur la partie la Roseraie.

Sur la question de la vidéo-protection, ça avance, il y a un pré-rapport d'étude, une première version qui a été établie, qui n'est pas encore finalisée, l'étude n'est pas terminée, cela avance bien, à un rythme soutenu, on en dira davantage lorsque les choses seront plus finalisées.

Mme DAENINCK : Quelles sont les intentions par rapport à La Roseraie ? Vous avez des perspectives j'imagine ? Peut-on avoir un éclaircissement sur ce qui est prévu sur ce quartier ?

M. le Maire : Comme je l'ai évoqué, le périmètre rétrocédé est quelque chose qui a fortement évolué parce que le Ministère de la Défense a changé son fusil d'épaule plusieurs fois au cours des années passées. Le schéma d'aménagement sur lequel il y avait eu un travail interne à ce stade n'était plus possible. Le périmètre a changé, il a fallu une adaptation du projet afin de prendre en compte ce périmètre, nous vous tiendrons informé de son évolution. D'autres remarques ou questions ?

Abstentions :
Votes Contre : 7 (Mesdames GARRIC, DAENINCK, PETIT, AFONSO MACHADO, Messieurs DECAUX, CAMO, MONCEL)
Votes Pour : 27
adopté à la majorité.

2/ Demande de garantie d'emprunt pour la création de 9 logements allée des Cèdres (VILOGIA)

Mme BESNARD : Dans le cadre du projet de surélévation d'un bâtiment situé au 2, 4, 6 et 8 allée des Cèdres permettant la création de 9 logements PLS, VILOGIA a obtenu de la Caisse des Dépôts et Consignations un prêt (composé de 3 lignes) qui ne pourra être contracté qu'à la condition que la commune octroie sa garantie.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- **Objet du prêt :** surélévation d'un bâtiment au 2, 4, 6 et 8 allée des Cèdres permettant la création de 9 logements PLS
- **Montant du prêt :** 1 113 521,00 €
    - Ligne de prêt n°1 CPLS complémentaire : 278 381,00 euros
    - Ligne de prêt n°2 PLS PLSDD : 711 705,00 euros
    - Ligne de prêt n°3 PLS foncier PLSDD : 123 435,00 euros
- **Durée du prêt :** 40 ans (ligne 1 et 2) et 60 ans (ligne 3)
- **Périodicité des échéances :** annuelle
- **Index :** Livret A
- **Marge fixe sur index :** 1,11 %
- **Quotité garantie :** 100 %

Les conditions de garantie prévues au contrat sont les suivantes :

Le garant du prêt s'engage, pendant toute la durée du prêt, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes sommes contractuellement dues ou devenues exigibles, à en effectuer le paiement en ses lieu et place et sur simple demande du prêteur, sans pouvoir exiger que celui-ci discute au préalable les biens de l'emprunteur défaillant.

En contrepartie de la garantie de cet emprunt, VILOGIA propose 2 logements en réservation.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur pour y apporter la garantie de la commune.

M. le Maire : Un mot complémentaire là-dessus : au-delà de la création des 9 logements, c'est aussi l'occasion d'une opération de réhabilitation des immeubles Vilogia, et notamment du redécoupage des cellules commerciales pour pouvoir avancer et avoir quelque chose de plus adapté à la clientèle, notamment retrouver un repreneur par rapport à la surface commerciale qui est vide depuis quelque temps. C'est en lien avec cette opération que tout ce travail-là peut se faire.

J'observe par ailleurs qu'on peut être plutôt contents du fait que nous ayons pour 9 logements deux logements de réservation, c'est au-dessus de ce qui se fait habituellement, un logement aurait été en dessous, on peut être raisonnablement content de cela.

Mme PETIT : Effectivement, deux logements c'est bien, mais j'ai une question, je n'y pensais pas et c'est vous qui avez soulevé le problème : où en est-on des commerces là-bas ?

M. le Maire : Cela fait justement partie des choses qui permettront dans le cadre de ce projet de rénovation de redécouper les surfaces commerciales pour avoir quelque chose de plus adapté aux besoins. Un des sujets était que c'était trop grand comme surfaces pour pouvoir tenir. Les études qui ont été faites ont montré que c'étaient des superficies plus petites qui permettraient de trouver un repreneur, il y a eu pas mal de candidats potentiels.
C'est un peu tôt pour trouver un calendrier précis, ça dépendra de l'avancement avec Vilogia mais ce sont des choses qui permettront de créer les conditions car ce n'est pas la Ville qui installe les commerces pour créer un renouveau commercial à cet endroit-là.

Abstentions :
Votes Contre :
Votes Pour : 34
adopté à l'unanimité

3/ Demande de garantie d'emprunt pour la réhabilitation de 300 logements de l'ensemble immobilier « Les Ardrets » (I3F)

Mme BESNARD : Dans le cadre du projet de réhabilitation de 300 logements situés 1 square des Bouvreuils, I3F a obtenu de la Caisse des Dépôts et Consignations un prêt qui ne pourra être contracté qu'à la condition que la commune octroie sa garantie.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- **Objet du prêt :** réhabilitation de 300 logements situés 1 square des Bouvreuils (Les Ardrets)
- **Montant du prêt :** 738 000,00 €
- **Durée du prêt :** 15 ans
- **Périodicité des échéances :** annuelle
- **Index :** Livret A
- **Marge fixe sur index :** 0,6 %

- **Quotité garantie :** 100 %

<u>Les conditions de garantie prévues au contrat sont les suivantes :</u>

Le garant du prêt s'engage, pendant toute la durée du prêt, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes sommes contractuellement dues ou devenues exigibles, à en effectuer le paiement en ses lieu et place et sur simple demande du prêteur, sans pouvoir exiger que celui-ci discute au préalable les biens de l'emprunteur défaillant.
En contrepartie de la garantie de cet emprunt, I3F propose 77 logements en réservation.
Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur pour y apporter la garantie de la commune.

M. le Maire : Et là, sauf erreur de ma part, en termes de pourcentage en réservation, c'est la prolongation de la situation antérieure, nous participons à la réhabilitation mais je ne crois pas qu'il y ait une augmentation par rapport à ce qui était déjà attribué à la commune comme droit de réservation.

Mme DAENINCK : Quelle est la nature de la réhabilitation et le choix du 1 square des Bouvreuils ?

Mme LECOUSTEY : Il y a eu plusieurs étapes : une première étape de réhabilitation des logements à l'intérieur des cuisines qui ont été refaites, et là il va y avoir une réhabilitation de l'extérieur des Ardrets de manière que la cité soit moins enfermée et soit plus agréable, que l'on n'hésite pas à la traverser. C'est à la fois les logements et l'extérieur.

M. le Maire : Et par rapport au square des Bouvreuils, c'est tout simplement l'adresse de I3F.

Mme PETIT : Ce qui m'étonne, c'est le 1 square des Bouvreuils avec 300 logements. J'ai un problème. Le bâtiment 1 qui ferait 300 logements, ça m'étonnerait.

M. le Maire : C'est pour cela que je disais qu'à ma connaissance, le square des Bouvreuils était juste l'adresse théorique de I3F.

Mme PETIT : Mais quand même, il y a bien une adresse. Enfin ce n'est pas grave. Ce qui est important, c'est qu'on se dise que les 300 logements c'est la totalité à peu près ; sinon je me disais que depuis que je n'y étais pas passée depuis longtemps, vous aviez super construit !

M. le Maire (sur le ton de la plaisanterie) : Vous n'avez pas vu la gigantesque tour qui a poussé durant l'été ?

(Hilarité générale)

C'est pour l'ensemble effectivement.

Abstentions :
Votes Contre :
Votes Pour : 34
adopté à l'unanimité

4/ Modification du tableau des effectifs

Mme PERDEREAU : Pour faire suite aux divers changements au tableau des effectifs (avancement de grade, promotion interne) et après avis favorable du Comité Technique du 29 juin 2016 il conviendrait de supprimer les postes suivants devenus vacants :

1 poste d'infirmier en soins généraux de classe supérieure
3 postes d'éducateur de jeunes enfants
2 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe
1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe
3 postes d'adjoint technique de 1ère classe
4 postes d'agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles
2 postes d'assistant maternel

Afin de procéder au recrutement d'un agent, il est proposé de modifier la quotité de temps de travail d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet comme suit :

1 poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet (17h30 hebdomadaire)

Les adjoints techniques territoriaux sont chargés de tâches techniques d'exécution. Ils exercent leurs fonctions dans les domaines du bâtiment, des travaux publics, de la voirie et des réseaux divers, des espaces naturels et des espaces verts, de la mécanique et de l'électromécanique, de la restauration, de l'environnement et de l'hygiène, de la logistique et de la sécurité, de la communication et du spectacle.

Le grade d'adjoint technique de 2ème classe est un grade de catégorie C dont l'échelle de rémunération débute à l'indice majoré 321 et s'achève à l'indice majoré 363.

1 poste d'attaché principal à temps complet
Les membres du cadre d'emplois des attachés exercent leurs fonctions sous l'autorité des directeurs généraux des services des départements et des régions, des secrétaires généraux ou secrétaires des communes ou des directeurs d'établissements publics et, le cas échéant, des directeurs généraux adjoints des départements et des régions, des secrétaires généraux adjoints des communes, des directeurs adjoints des établissements publics ou des administrateurs territoriaux en poste dans la collectivité ou l'établissement.
Ils participent à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques décidées dans les domaines administratif, financier, économique, sanitaire, social, culturel, de l'animation et de l'urbanisme.

Le grade d'attaché principal est un grade de catégorie A dont l'échelle de rémunération débute à l'indice majoré 434 et s'achève à l'indice majoré 783.

1 poste de technicien territorial à temps complet
Les techniciens territoriaux sont chargés, sous l'autorité d'un supérieur hiérarchique, de la conduite des chantiers. Ils assurent l'encadrement des équipes et contrôlent les travaux confiés aux entreprises. Ils participent à la mise en œuvre de la comptabilité analytique et du contrôle de gestion. Ils peuvent instruire des affaires touchant l'urbanisme, l'aménagement, l'entretien et la conservation du domaine de la collectivité.

Ils participent également à la mise en œuvre des actions liées à la préservation de l'environnement.

Le grade de technicien territorial est un grade de catégorie B dont l'échelle de rémunération débute à l'indice majoré 332 et s'achève à l'indice majoré 492.

M. le Maire : Des questions ou des remarques ?

Mme DAENINCK : Je voudrais des précisions sur l'attaché principal, dans quel service y avait-il un besoin ? Est-ce que c'est un remplacement ? Une création ?

M. le Maire : Le poste d'attaché principal est le responsable du service Pôle Accueil Population pour lequel il y avait un besoin de remplacement. Le contrat de la personne précédente arrivait à échéance, et le candidat qui convenait le mieux pour le poste avait un grade au-dessus, nous devions donc faire évoluer le grade. Le candidat avait fait ses preuves depuis de nombreuses années à la mairie de Thiais, on a un peu négocié pour qu'il rejoigne la ville. Il avait prévu une autre commune où il devait être payé un peu plus cher, le service Pôle Accueil Population est un service très important pour la ville, et c'est un bon service pour les Brétignolais, c'est l'objet de ce recrutement.

Mme PETIT : Je m'étonne qu'on puisse remplacer un poste d'adjoint technique de deuxième classe à temps complet par un poste à temps non complet de 17 heures 30 hebdomadaires.

Mme PERDEREAU : En fait on recrute un piqueteur, il a été recruté à temps non complet, on avait un poste à temps complet de libre, on l'a mis sur ce poste.

Mme PETIT : Mais pourquoi à 50% ?

M. le Maire : En fait ce piqueteur est en lien avec la SORGEM, c'est un recrutement pour gérer des situations spécifiques rencontrées par le quartier Bois-Badeau sur les dépôts sauvages. Parmi le plan d'action qui avait été établi avec la SORGEM pour pouvoir mieux faire fonctionner le quartier Bois-Badeau. Il y avait notamment un engagement de leur part de financer des postes pour accompagner le développement du quartier et notamment un piqueteur à mi-temps ; et comme Isabelle Perdereau l'a indiqué, nous avons profité de l'existence de ce poste dans les services municipaux ; c'est financé par la SORGEM mais recruté par la ville.

Mme DAENINCK : Une précision : le poste d'accueil passe d'un attaché classe normale à un attaché principal, donc une augmentation du coût du salarié ?

M. le Maire : Oui, cela se traduit par une augmentation du coût du salarié, c'est ce que j'évoquais tout à l'heure, il va être un peu moins rémunéré que ce qu'il avait prévu ailleurs puisqu'il devait être recruté par une autre commune, mais il le sera plus que la personne qui était là auparavant. C'est un choix que nous avons fait d'avoir un effort portant sur cette fonction essentielle qu'est l'accueil – l'état civil – et les affaires générales.

D'autres remarques sur ce tableau des effectifs ? Non, donc on passe au vote.

Abstentions :
Votes Contre :
Votes Pour : 34
adopté à l'unanimité

5/ Rémunération des personnels assurant les études surveillées

Mme PERDEREAU : Pour assurer le fonctionnement de l'étude surveillée, la collectivité fait appel, notamment, à des fonctionnaires de l'Education Nationale enseignants qui seront rémunérés par la commune dans le cadre de la réglementation sur les activités accessoires.
Les services d'étude surveillée, assurés en dehors du temps de présence obligatoire des élèves à l'école, à la demande et pour le compte des départements et des communes, par les personnels de direction et enseignants, peuvent être rétribués par ces collectivités au moyen d'indemnités.
Les taux maximums de ces rémunérations sont déterminés par référence aux dispositions du décret 66-787 du 14 octobre 1966. La dernière actualisation de ces taux figure dans le décret 2016-670 du 25 mai 2016, portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation.
Il revient à la collectivité territoriale de déterminer le montant de la rémunération dans la limite de ces taux.

A défaut de personnel enseignant, la collectivité recrute des intervenants extérieurs.

Il est proposé de fixer la rémunération des personnels qui assurent l'étude surveillée de la manière suivante :

Instituteur	19.45 € Horaire Brut
Professeur des écoles de classe normale Professeur des écoles hors classe	21.86 € Horaire Brut
Intervenants extérieurs	Echelle 3 – 9ème échelon

M. le Maire : Je voudrais insister sur le fait qu'on propose cette orientation au Conseil municipal parce que les études sont un moment important de la vie scolaire et c'est l'occasion de valoriser les compétences des enseignants à ce sujet, ça nous est apparu important d'avoir une rémunération attractive pour pouvoir valoriser leurs compétences et leur engagement.

Mme GARRIC : Juste une question car je n'ai pas pris le temps de regarder : échelle 3, 9ème échelon, c'est quel indice et ça correspond à quelle rémunération ?

Mme PERDEREAU : la réponse vous sera communiquée ultérieurement.

Abstentions :
Votes Contre :
Votes Pour : 34
adopté à l'unanimité

6/ Demande de subventions dans le cadre de l'installation d'un chalet de compostage pilote – quartier Clause Bois-Badeau

M. DEVLEESCHAUWER : Depuis plusieurs années, la politique environnementale de la municipalité vise à privilégier les pratiques liées à la préservation de la biodiversité et l'éduction des démarches écoresponsables de ses administrés. Dans le cadre de sa politique

relative à la propreté et aux déchets, la ville s'est investie dans de nombreux projets formalisés en 2015, par un plan global de propreté se déclinant en diverses actions.

La gestion « déchets » étant de la compétence de l'agglomération, la ville s'associe à divers projets quant aux déchets et à l'évolution des pratiques de tri.

Chalet de compostage :

La mairie souhaiterait aujourd'hui, tester l'efficacité du compostage collectif au niveau de l'un de ses quartiers au moyen d'un chalet de compostage pilote.

Considérant l'existence d'un éco quartier dans la ville, il paraît cohérent d'expérimenter ce dispositif sur celui-ci, dont la vocation est d'accueillir des projets novateurs en terme d'environnement et d'inciter les comportements écoresponsables. Ce quartier étant essentiellement composé de logements collectifs, les dispositifs traditionnels mis en place par l'agglomération, en termes de valorisation des déchets (déchets verts, fraction fermentescible des ordures ménagères) ne s'appliquent pas ici. En effet peu de résident de ce secteur de la ville disposent d'un terrain privatif permettant l'installation d'un composteur et la collecte en porte à porte des déchets verts, qui a lieu sur les quartiers pavillonnaires de la ville, n'est pas faite sur le secteur Clause Bois-Badeau, secteur concerné par ce projet.

Projet « Poules » :

L'agglomération a souhaité tester l'efficacité des poules au niveau de foyers témoins sur son territoire (anciennement val d'orge) en 2015. Un poulailler, deux poules et un kit de démarrage étaient donc fournis à des foyers témoins. L'année passée, une famille de Brétigny s'était vu mettre à disposition ce matériel ainsi que deux poules pondeuses.

En 2016 l'opération sera éventuellement reconduite par l'agglomération. La ville de Brétigny-sur-Orge souhaite participer à ce projet afin que davantage de familles puissent bénéficier de ce dispositif.

Ces deux projets permettront :

- D'inciter les comportements écoresponsables en matière de déchets
- De limiter la production de déchets et augmenter la part des déchets recyclés
- De diminuer les gaz à effet de serre liés à la collecte et au transport des déchets

Afin de limiter le coût financier global relatif à ce projet, il est souhaitable de solliciter toutes les aides financières qui pourraient venir en appui à cette action (Ademe, Région, bailleurs…..).

Les demandes de subventions nécessitent une autorisation du Conseil municipal autorisant Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions aidant au financement des activités des différents services de la ville.

M. le Maire : Le titre de la délibération est un peu elliptique puisqu'on ne parle que du chalet alors qu'il y a aussi les poules, il faut préciser sur ce point que l'année passée, la ville avait déjà des poules, il y en aurait plus, c'est à ce titre que nous allons demander des subventions.

Et je voudrais insister sur le fait que tout ce qui permet de contribuer à la réduction des déchets produits est à expérimenter, tester, tenter, c'est pour cela que l'on met cette expérimentation en place.

Mme PETIT : Sur les déchets, je lis avec attention Le Républicain tous les jeudis matin, il faut savoir qu'il y a toute une page sur le nouveau tri sélectif des déchets à compter du 1er octobre ; nous sommes le 29 septembre, donc très proches du 1er octobre, je voudrais savoir si l'agglomération va faire quelque chose en direction des Brétignolais parce que tout le monde ne sait peut-être pas qu'à partir du 1er octobre, ça va être un tri très fin. Collectivement, c'est quelque chose de très bien, on augmente la sélection, etc. Je voudrais savoir si l'agglomération va nous mettre quelque chose dans les boites aux lettres pour expliquer un peu mieux aux Brétignolais comment ça va se passer.

Je sais que je pourrai remonter la question mais c'est important de la poser ce soir.

M. DEVLEESCHAUWER : C'est le SIREDOM qui met en place le nouveau dispositif, c'est le Syndicat qui regroupe un très grand nombre de communes du Val d'Orge aujourd'hui, ça fait peut-être 150 avec l'intégration de l'Arpajonnais, c'est l'organisme qui gère la collecte avec l'usine de la SEMARDEL. Normalement, ils devraient communiquer. On les a vus hier soir et franchement il n'y avait rien sur le sujet mais je pense que ça va venir incessamment.

Mme GARRIC : C'était quand même souvent l'Agglo qui nous envoyait quelque chose sur le tri. J'ai pensé à l'Agglo mais oui, ça peut être n'importe qui.

Mme DAENINCK : Si je peux me permettre, bien sûr l'Agglo intervient, elle est intervenue dans mon école du Plessis-Pâté sur 11 classes pour présenter l'affiche sur le tri sélectif, et il est prévu que l'agglo passe dans les villes, chez chacun d'entre nous, pour nous donner des papiers et nous expliquer ce que sera le tri. C'est bien l'agglo qui le fait.

Mme AFONSO-MACHADO : J'ai une petite question sur la famille qui a eu des poules en 2015, quel est le bilan, ça a donné quoi ? On n'a pas de chiffres….

(Quelqu'un dans la salle dit « combien d'œufs ? »

Je ne parle pas forcément des œufs… Mais plutôt en termes de déchets qui ont été de cette façon-là « économisés », ce serait intéressant de savoir si c'est à développer un peu plus.

M. le Maire : Sur le bilan des poules, je laisserai à Christian Devleeschauwer le soin de préciser. Je voudrais revenir sur la question de fond de l'information par rapport aux nouvelles consignes de tri : il y a des opérations de porte à porte qui sont prévues sur tout le territoire de l'agglomération entre le 1er octobre et le 31 décembre 2016, un plan d'action est organisé par la communauté d'agglomération à ce sujet.

Mme Daeninck a rappelé les opérations dans les écoles, mais l'agglomération était également présente sur les forums des associations pour donner un certain nombre d'éléments.

Sur un sujet comme celui-là, on dit que c'est à partir du 1er octobre qu'on va lancer l'opération, mais en fait le travail d'information en tout cas le choix qui a été fait au niveau de l'agglomération était de se dire qu'il fallait informer au moment où la nouvelle consigne était en place, c'est là que les gens écouteraient vraiment. Ce plan de communication a été préparé par l'agglomération et se fera entre le 1er octobre et le 31 décembre.

Sur le bilan des poules ?

M. DEVLEESCHAUWER : Sur le bilan poules, de mémoire ça s'est passé sur la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois essentiellement, le processus était que pendant plusieurs semaines, avant le démarrage, le lancement des poules si je puis dire, les gens devaient mesurer les déchets recyclables, les peser pour avoir une estimation pour l'évolution comparée sur les périodes avant et après. En gros, ce sont 40% de moins, je pense que c'est en poids, entre la première période et la période avec les poules, donc si l'on projette sur l'ensemble de l'agglomération ou de la zone d'influence du SIREDOM, ça se situe en tonnes chaque mois en moins sur les routes et à traiter à l'usine d'incinération.

M. le Maire : 40% en moins, c'est déjà significatif et mon voisin de gauche qui semble avoir une expertise particulière sur les poules me souffle qu'une poule peut consommer jusqu'à 150 kilos de déchets par an, ce qui est très bien.

M. DEVLEESCHAUWER : Pour répondre à Mme Petit sur les nouvelles dispositions du tri sélectif, le tri va devenir de moins en moins sélectif, on va pouvoir mettre dans le bac jaune tout ce qui est emballages, sauf bien sûr les polystyrènes qui vont dans les poubelles ordinaires et qui font un bon carburant pour le froid. La SEMARDEL par exemple devient un producteur d'énergie pour le secteur d'Evry et des communes associées. Demain on mettra dans les poubelles jaunes tout ce qui est emballages, même souillés, tous les plastiques souples, les pots de yaourts, toutes ces petites choses qui normalement ne devaient pas aller dans les bacs jaunes, vous pourrez les mettre et ce sera traité directement par l'usine qui est équipée d'outils performants, c'est une usine de haut niveau en France.

M. le Maire : Nous serons en pointe sur le sujet. D'autres questions sur le compostage, les poules et les questions afférentes ? Non, nous passons au vote.

Abstentions :
Votes Contre :
Votes Pour : 34
adopté à l'unanimité

7/ Implantation d'un chalet de compostage Parc Clause Bois-Badeau : déclaration préalable

M. le Maire : Nous avons déjà parlé des demandes de subvention mais pour le chalet de compostage, il faut faire une demande préalable, et pour l'implantation également.

M. DEVLEESCHAUWER : La mairie souhaiterait tester l'efficacité du compostage collectif au niveau de l'un de ses quartiers au moyen d'un chalet de compostage pilote. Le quartier retenu pour ce projet est Clause Bois-Badeau.

Les travaux relatifs à ce projet (emprise au sol d'environ 13 m ²) nécessitant le dépôt d'une déclaration préalable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer et à signer toutes pièces s'y rapportant.

Je voudrais juste ajouter que nous allons le mettre en avant des jardins partagés de Bois-Badeau.

M. le Maire : Des remarques ou des questions ? Non, donc nous passons au vote.

Abstentions :
Votes Contre :
Votes Pour : 34

adopté à l'unanimité

8/ Syndicat de l'Orge : Présentation du rapport Développement Durable 2015

M. DEVLEESCHAUWER : Je vais peut-être vous épargner la lecture de l'ouvrage mais c'est dommage parce que c'est très constructif, très intéressant, et il y a des photos…

M. le Maire : Tout le monde l'a lu de toute façon.

La commune de Brétigny-sur-Orge a signé une première convention tripartite d'adhésion au dispositif « Phyt'Eaux Cités » en novembre 2007 mise en place par le SIVOA (Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge Aval) à l'époque et le SEDIF (Syndicat des Eaux d'Ile de France).

Celle-ci a été renouvelée en 2012 pour 4 ans (jusqu'à fin 2016) et consiste à l'amélioration de la qualité de l'eau brute par des actions de sensibilisation, prévention et de maitrise de produits phytosanitaires dans les communes situées sur le bassin versant des usines d'eaux potables.

Le Syndicat de l'Orge (anciennement SIVOA) a pour mission d'améliorer la qualité et la gestion des eaux de la Vallée de l'Orge qui est constituée de :

La rivière de l'Orge et ces 5 affluents, soit :

- 91 km de cours d'eau,
- 51 km de berges,
- 119 km de réseaux syndicaux d'eaux usées,
- 31 km de réseaux syndicaux d'eaux pluviales,
- 109 km des réseaux communaux d'eaux usées (communes en gestion syndicale),
- 91 km des réseaux communaux d'eaux pluviales (communes en gestion syndicale),
- 44,5 km de pistes de promenades.

La gestion de l'Orge concerne les 37 communes, et 3 communautés d'agglomération, qui sont rassemblées au sein de ce syndicat autour des compétences relatives à :

- la collecte et au transport des eaux usées,
- l'amélioration du fonctionnement des réseaux d'assainissement,
- la gestion hydraulique des cours d'eau,
- la prévention des risques d'inondation,
- la reconquête de la qualité des rivières et des milieux naturels.

Son patrimoine :

- 4 unités de dépollution d'eaux pluviales,
- 35 stations de pompage d'eaux usées et pluviales,

- 4 stations d'épuration,
- 5 stations de mesure en continu de la qualité de l'eau,
- 14 bassins de retenu.

<u>Ses ressources</u> :

Côté assainissement :

- 4 860 508 € de redevance syndicale d'assainissement transport,
- 51 770 € de redevance syndicale d'assainissement épuration,
- 622 449 € de participation forfaitaire à l'assainissement collectif,
- 251 786 € de participations des syndicats de l'amont au transport des eaux usées.

Côté rivière :

- 2 649 060 € de cotisations communales et communautaires,
- 248 100 € de subventions d'entretien de la rivière,
- 343 504 e de prime AQUEX (Aides à la QUalité d'EXploitation).

<u>Ses objectifs :</u>

Le transport des eaux usées et des eaux pluviales :

- Rénover et entretenir les collecteurs ;
- Aller vers une meilleure conformité des branchements,
- Reprendre les réseaux de collecte,
- Renforcer l'expertise en gestion de stations d'épuration.

Le milieu aquatique :

- Veiller à la qualité des eaux et des milieux,
- Valoriser les milieux humides,
- Protéger les cours d'eau.

Conforter la trame verte et bleu :

- Biodiversité et continuités écologiques,
- Aménagement réalisés par le syndicat.

Concilier accueil du public et équilibre écologique :

- Protéger les milieux ouverts,
- Mieux accueillir le public.

Réduire l'aléa :

- Programme anti-crue,
- Garantir une urbanisation durable.

Réduire la vulnérabilité :

- Vivre avec la culture du risque.

<u>Ses engagements :</u>

16 ans de certification environnementale :

- Systèmes de management environnement et sécurité,
- Responsabilité sociétale des organisations : un engagement naturel,

Une politique environnement marquée par des actions concrètes :

- Chantiers à faibles nuisances,
- Gestion des déchets et auto-surveillance des rejets,
- Lutter contre le changement climatique,
- Plan de gestion de la Vallée de l'Orge,

Garantir la santé et la sécurité des collaborateurs :

- Former et sensibilité pour prévenir les risques,
- Apporter des réponses aux exigences réglementaires,

Garantir la santé et la sécurité des collaborateurs :

- Priorités en matière de formation.

Favoriser les pratiques sociales :

- Faire vivre le dialogue social

Encourager les pratiques vertueuses :

- Exercer son activité dans le respect des règles,
- Etre fidèle à ses valeurs et lutter contre les discriminations,
- Gouverner en toute transparence.

Mobiliser les citoyens :

- Les actions de communication,
- Les actions de sensibilisation.

Mobiliser les partenaires.
Proposer services et aides financières aux collectivités.
Développer les solidarités internationales.

M. le Maire : Des questions ou des remarques ? Non, donc nous prenons acte.

Le Conseil municipal prend acte.

9/ Compte-rendu annuel de la SORGEM – Bilan année 2015

M. JOUIN : C'est un exercice incontournable et obligatoire : la SORGEM est une société d'économie mixte (SEM) d'aménagement qui conduit des opérations dans le cadre de conventions avec les collectivités locales.
Une partie du capital de la SORGEM est détenue par la commune de Brétigny-sur-Orge (10,57 %). La commune de Brétigny-sur-Orge a par ailleurs accordé sa garantie pour 3 prêts contractés par la SORGEM.
L'article L1524-5 du CGCT prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leur(s) représentant(s) au Conseil d'administration ou de surveillance.

LE COMPTE DE RESULTAT

✓ Les produits et les charges d'exploitation :

Compte	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Charges	70925	99149	79424
Produits	64855	21489	70025
Résultat	92812	22033	00169

Le **résultat d'exploitation** s'établit à **69 001 €** en 2015 (33 220 € en 2014).

✓ Les produits et les charges financières :

Compte	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Charges	0	0	0
Produits	36926	27528	81611
Résultat	36926	27528	81611

Le **résultat financier** fait apparaître un excédent de **11 816 €** en 2015 (28 275 € en 2014).

✓ Les produits et les charges exceptionnelles :

Compte	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Charges	2703	00013	1202
Produits	0	0	6882
Résultat	270-3	000-13	85

Le **résultat exceptionnel** s'élève à **568 €** en 2015 (- 13 000 € en 2014).

✓ Le résultat net comptable :

Compte	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Impôts sur les bénéfices (crédit [illegible])	[illegible]	[illegible]	0
Total	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Total	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bénéfice	69136	89548	38581

Au total, **le résultat net comptable** 2015 fait apparaître un bénéfice de **81 385 €** (48 895 € en 2014).

✓ Le chiffre d'affaires :

	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Chiffre	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Le **chiffre d'affaires** s'est élevé à **24 680 087 €** en 2015. Il se décompose entre les ventes de terrains pour 27% (43% en 2014) et les prestations de services 73% (57% en 2014).

LE BILAN

✓ Le capital social de la SORGEM, au 31 décembre 2015, s'élève à **1 078 000 €.**

✓ L'état des dettes :

	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dettes	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Les **dettes** de la SORGEM restent stables et s'établissent à **49,5 M€** (51,4 M€ en 2014).

Le **capital restant dû** de l'ensemble des emprunts contractés par la SORGEM s'élève à **22,1 M€** au 31/12/2015. Parmi ces emprunts, 3 bénéficient d'une **garantie** de la part de la

commune de Brétigny-sur-Orge dont le capital restant dû au 31/12/2015 s'élève à **5,6 M€** (2 emprunts garantis à 80 % et 1 emprunt garanti à 60 %).

****

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer et d'approuver le présent rapport d'activité ainsi que les comptes, certifiés par un commissaire aux comptes, de la SORGEM.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de remarques, nous passons au vote.

Abstentions :
Votes Contre :
Votes Pour : 34
adopté à l'unanimité

10/ Déplacement et remplacement d'une clôture au restaurant municipal de la Croix Louis

M. JOUIN : Dans le cadre de l'agrandissement du groupe scolaire Jacqueline Auriol, les accès de celui-ci ont été modifiés.
L'accès du groupe élémentaire de cet établissement se fera par la rue de la Croix Louis.
Afin d'améliorer et de sécuriser le cheminement piéton du centre-ville vers ce groupe scolaire, il convient de déplacer et remplacer la clôture du terrain d'assiette du restaurant municipal de la Croix Louis situé au 2, rue de la Croix Louis, afin de créer un trottoir d'1,40 m de large qui à ce jour n'existe pas.
Ces travaux nécessitant le dépôt d'une déclaration préalable. Monsieur le Maire ou son représentant, doit être expressément autorisé à déposer et à signer tous les documents y afférant.

M. le Maire : Enfin nous aurons un trottoir !

Mme PETIT : Je ne peux aussi que m'en féliciter car c'était un peu difficile de marcher là-bas !

Abstentions :
Votes Contre :
Votes Pour : 34
adopté à l'unanimité

11/ Déclassement partiel de la rue du Bois de Châtres

M. JOUIN : Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'aménagement de la ZAC Clause Bois-Badeau, il est prévu la modification du tracé de la rue du Bois de Châtres. La nouvelle rue, voie n°3, ouverte à la circulation du public depuis avril 2016, est un axe majeur du quartier et de la ville, support d'un développement résidentiel et économique.
Aujourd'hui désaffecté à l'usage du public, l'ancien tracé de la rue du Bois de Châtres est voué à deux destinations différentes.

Concernant la partie située entre la rue Félicien Revol et l'accès à ERDF : En sa qualité d'aménageur de la ZAC Clause Bois-Badeau et afin de réaliser à terme l'aménagement du lot BC 6, la SORGEM a besoin de récupérer l'ensemble du foncier, notamment cette partie de la rue du Bois de Châtres.

Concernant la partie de l'ancien tracé de la rue du Bois de Châtres longeant la chaufferie : Cette portion de la rue du Bois Châtres doit être déclassée afin de l'incorporer au domaine privé de la commune, permettant ainsi d'augmenter le terrain d'assiette de la chaufferie de l'éco quartier.

Par conséquent, afin de pouvoir d'une part, aliéner une partie de l'ancien tracé de la rue du Bois de Châtres à la SORGEM et d'autre part, incorporer l'emprise de la voie au terrain de la chaufferie, il est nécessaire de procéder au déclassement desdites portions de la rue du Bois de Châtres. Pour cela, les procédures administratives concernant le déclassement du domaine public routier ont débuté. En effet, une enquête publique s'est déroulée du 17 au 31 mai 2016.
Dans son rapport en date du 15 juin 2016, le commissaire enquêteur émet un avis favorable au déclassement partiel de la rue du Bois de Châtres.

Concernant la portion destinée à être céder à la SORGEM, la procédure d'aliénation prévoit, suivant l'article L 112-8 du code de la voirie routière, de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenants à leur propriété.
Si dans le délai d'un mois, à dater de l'avertissement, les propriétaires riverains n'ont pas déposé leur soumission ou si leurs offres sont insuffisantes, il sera procédé à l'aliénation des terrains dans les règles suivies pour la vente des propriétés communales.
Il conviendra donc une fois ces procédures terminées, que le Conseil municipal se prononce à nouveau sur la cession de ladite portion, au bénéfice de la SORGEM.

M. le Maire : Pas de questions ?

Abstentions :
Votes Contre :
Votes Pour : 34
adopté à l'unanimité

12 à 14 / Acquisition de parcelles situées boulevard de la République

M. JOUIN : Dans le cadre de la requalification du centre-ville, la commune de Brétigny-sur-Orge souhaite réaménager le boulevard de la République.
Aussi, la commune s'est rapprochée des différentes copropriétés afin de régulariser la situation foncière du boulevard de la République.
S'agissant d'acquisitions à l'amiable, donnant vocation à l'attribution en pleine propriété à la commune d'un bien immobilier d'une valeur vénale inférieure à 75 000 €, la consultation du service des domaines n'est pas requise.

Trois copropriétés sont concernées par la régularisation foncière :

Résidence Victor Hugo :

Par procès-verbal du 12 mai 2016, la copropriété Résidence Victor Hugo, confirme son accord pour rétrocéder à la commune à l'euro symbolique, une partie des parcelles cadastrées section AD n°523 d'une superficie d'environ 356 m² et n°533 d'une superficie d'environ 260 m², correspondant à l'emprise de la voirie du boulevard de la République.
Pour la parcelle AD n°533, un document d'arpentage a été établi par Monsieur Yves Gross, expert géomètre à Montlhéry en date du 6 juillet 1994, sous le n°2682 Y.
Pour la parcelle AD n°523, le plan de division a été établi par Géométric en date du 16 août 2016.

M. le Maire : Le rapport de présentation concerne à la fois les délibérations 12, 13 et 14.

Abstentions :
Votes Contre :
Votes Pour : 34
adopté à l'unanimité

Résidence des Ecoles :
Par procès-verbal du 30 mars 2016, la copropriété de l'immeuble « les Écoles », confirme son accord pour rétrocéder à la commune à l'euro symbolique, une partie de la parcelle cadastrée section AD n°208 d'une superficie de 161 m², correspondant à l'emprise de la voirie du boulevard de la République.

Un plan de division a été établi par Géométric en date du 16 août 2016.

Abstentions :
Votes Contre :
Votes Pour : 34
adopté à l'unanimité

Résidence Anatole France :
Par procès-verbal du 11 mai 2016, la copropriété de la Cité Anatole France, confirme son accord pour rétrocéder à la commune à l'euro symbolique, une partie de la parcelle cadastrée section AD n°293 d'une superficie d'environ 227 m² et la parcelle cadastrée section AD n°294 d'une superficie d'environ 114 m², correspondant à l'emprise de la voirie du boulevard de la République.
Un document d'arpentage a été établi par Monsieur Yves Gross, expert géomètre à Montlhéry en date du 6 juillet 1994, sous le n°2683 U.

Abstentions :
Votes Contre :
Votes Pour : 34
adopté à l'unanimité

15/ Acquisition du lot n°6 issu de la copropriété sise 25 rue Alfred Leblanc, parcelle cadastrée section AE n°494

M. JOUIN : un emplacement réservé est prévu au Plan Local d'Urbanisme prévoyant le redressement de la rue Alfred Leblanc. La copropriété située 25 rue Alfred Leblanc, est concernée par l'emplacement réservé n°20.

La commune est déjà propriétaire de plusieurs lots de ladite copropriété.

Aussi, ayant appris la volonté de la SCI HADID de vendre le lot n°6, une négociation amiable a été entamée avec la SCI.
S'agissant d'une acquisition à l'amiable, donnant vocation à l'attribution en pleine propriété à la commune d'un bien immobilier d'une valeur vénale supérieure à 75 000 €, le service des domaines a été consulté. Dans son avis du 25 avril 2016, le service des domaines a estimé la valeur vénale du bien à 88 000 euros.
Par lettre du 30 juillet 2016, Monsieur Ali Hadid, représentant de la SCI Hadid, confirme son accord pour céder à la commune le lot n°6 de la copropriété située 25 rue Alfred Leblanc pour un montant de 90 000 euros.
Ce projet s'inscrit dans un objectif de sécurisation et de redressement de la rue Alfred Leblanc. C'est dans ce cadre que la commune se porte acquéreur du lot n°6 de la copropriété.

M. le Maire : Juste un complément par rapport à cela, Didier Jouin l'a rappelé : c'est un bâtiment largement insalubre à la base, on avait exprimé ce besoin ancien dans nos discussions de l'élargissement de la voirie et de l'aménagement du coin mais une précision : on n'aura pas encore la propriété de tout le bloc, ce qui fait qu'on ne pourra pas agir tout de suite, on fait donc étape par étape, on crée les conditions pour pouvoir procéder au projet tel qu'il était envisagé depuis pas mal de temps.

Des remarques ou des questions ?

Abstentions :
Votes Contre :
Votes Pour : 34
adopté à l'unanimité

16/ Appel à projets Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) 2016/2017

M. BONDOUX : Dans le cadre de ses actions, la ville de Brétigny-sur-Orge a mis en place une aide aux devoirs au sein de l'Espace Nelson Mandela, du Centre La Fontaine et de l'école Louise Michel.

Des conventions d'objectifs et financement du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) ont été signées avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne les années précédentes permettant de soutenir les actions mises en œuvre dans ce domaine.

Ce dispositif permet, entre autres, de valoriser les compétences et les responsabilités éducatives des parents. De même, il contribue au soutien à la parentalité. Centrées sur l'enfant, les actions doivent susciter son adhésion ainsi que celle de ses parents et faciliter les relations entre familles.

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), grâce au partenariat avec les acteurs locaux, participe à la prévention des difficultés des enfants en lien avec leur scolarité, soutient la fonction parentale et concoure à la valorisation des compétences et des responsabilités des parents.
Dans ce cadre, les Contrats Locaux d'Accompagnements à la Scolarité (CLAS) trouvent leurs sens dans la mesure où ils s'inscrivent dans les politiques éducatives et visent au renforcement à l'égalité des chances des enfants et des jeunes.

A Brétigny-sur-Orge, ce dispositif couvre toute la commune. En effet, le Centre socioculturel propose de l'accompagnement à la scolarité sur ses trois équipements : L'Espace Mandela, Le Centre La Fontaine et Louise Michel.
Aussi, il est proposé que la ville de Brétigny réponde à l'appel à projets Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité 2016/2017.
Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter de la Caisse d'Allocations Familiales, du Conseil Général et de l'Etat / ACSE l'attribution d'une subvention pour l'appel à projets CLAS et à signer les documents y afférents.

M. le Maire : Pas de remarques ? Je rappelle à titre indicatif pour ceux qui assistent à la séance qu'en avril ou au printemps de cette année, l'accompagnement scolaire concernait 92 enfants ; pour le lieu d'accueil pour des familles avec enfants scolarisés, c'était 88 enfants et 71 familles, et pour les ateliers parents 24 personnes, essentiellement des mères de famille.

C'est à cela que sert le CLAS, c'est le type d'action qui peut être mis en place. Et je rappelle que ce n'est plus un Conseil Général mais un Conseil Départemental, c'est juste pour la finalisation du rapport.

Abstentions :
Votes Contre :
Votes Pour : 34
adopté à l'unanimité

17/ Appel à projets de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) 2016

M. BONDOUX : le Centre Socioculturel Mandela - La Fontaine organise depuis quelques années des actions de soutien à la fonction parentale autour de l'atelier « Main dans la Main », des conférences débats, et de l'action Ateliers des Parents « être parent au quotidien ». Ces ateliers émanent des besoins des familles d'être aidées et accompagnées dans leur rôle éducatif de parent. Ces actions reçoivent chaque année le soutien financier de la C.A.F de l'Essonne dans le cadre du dispositif Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP).
Ces actions permettent aux parents de se réunir pour échanger entre eux. L'objectif est de leur donner l'occasion de s'informer, de s'exprimer et de partager leurs expériences avec d'autres ainsi qu'avec des professionnels autour de problématiques qui concernent le plus grand nombre.

Le but est de répondre aux besoins des parents en matière d'accompagnement à la parentalité en leur permettant de se retrouver et de partager ensemble des difficultés auxquelles ils sont confrontés dans l'exercice de leur parentalité.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter de la Caisse d'Allocations Familiales l'attribution d'une subvention pour les actions du dispositif Réseaux d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP), et de signer tous les documents y afférant.

Mme PETIT : Je fais partie de cette commission et quand on a commencé cet atelier, la main dans la main avec la C.A.F., on avait l'intervenant de la C.A.F qui venait toutes les semaines et qui nous apportait son appui relativement important à tous les parents qui

pouvaient participer à cet atelier. Bien sûr la C.A.F., comme elle le fait partout, s'est défilée, et aujourd'hui malheureusement on ne peut que regretter qu'elle n'y soit plus et on sait bien qu'elle n'y reviendra pas. D'autant plus que je crois bien que la subvention qu'elle donne est vraiment minime à ce niveau-là, c'est bien pour dire qu'ils y ont participé dans le temps.
Si ces ateliers peuvent continuer à tourner, ce sera bien parce qu'ils sont extrêmement importants pour les familles, on doit bien cela au personnel du Centre Socioculturel qui est là et qui le fait tourner.

M. le Maire : Merci pour votre remarque et je partage à ce sujet votre regret.

Abstentions :
Votes Contre :
Votes Pour : 34
adopté à l'unanimité

M. le Maire : L'ordre du jour est épuisé, merci beaucoup.

Le conseil est maintenant terminé. Je vous remercie.

Fin de la séance 22h30.

Le Maire

Nicolas MÉARY